

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portants statuts particuliers du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 25 octobre 2021 et du conseil d'administration plénier du 25 octobre 2021 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès-verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 02 mars 2023 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi 37PR0238 - 4477 (n° galaxie) ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES			
SEN	Emploi de professeur des universités			
	N° 0238			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : 37			
	Profil : Environnement atmosphérique et risques naturels et anthropiques. Compréhension des mécanismes et caractérisation des aérosols (volcanique, désertique, et marin) et des Composés Organiques Volatils (COVs) en milieu insulaire et tropical			
	Nom et prénom	Corps	Section CNU	Etablissement d'origine
COLLEGE A UA	M. Rudy CALIF (vice-président)	PU	62	UNIVERSITE DES ANTILLES
	M. Narcisse ZAHIBO (président)	PU	37	
	Mme Giséle MOPHOU	PU	26	
	Mme Célia JEAN-ALEXIS	PU	26	
	M. Ted SOUBDHAN	PU	62	
COLLEGE A EXTERIEUR	Mme Bénédicte PICQUET VARRAULT	PU	37	UNIVERSITE Paris Est Creteil
	M. François SCHMITT	Dr CNRS	CNRS 19	UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL
	M. Jean-Luc ATTIE	PU	37	UNIVERSITÉ Toulouse Paul Sabatier
	Mme Nadine LOCOGE	PU	37	UNIVERSITÉ DE LILLE
	Monsieur Rémi LOSNO	PU	31 section connexe 37	IPGP

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 06/03/2023

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Michel GEOFFROY